Bilan annuel de l'animation du DocOb

du site Natura 2000 FR 1112012 – Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny

Année 2019

Janvier 2020

Photographies en page de couverture de gauche à droite et du haut vers le bas :
Vue d'ensemble du site Natura 2000 depuis Rolleboise © AEV, S. Coste-Durieux, 2019
Sortie suivi picidés en forêt de Rosny © AEV, S. Coste-Durieux, 2019
Parcelle engagée en MAEC sur la commune de Guernes © AEV, S. Coste-Durieux, 2019
Formation landes CBNBP/DRIEE, RNR de Moisson © AEV, S.Coste-Durieux, 2019

SOMMAIRE

1 Préambule ---- 4

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000 ---- 4

1.2 L'animation ---- 4

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb ---- 4

1.4 Missions de la structure animatrice ---- 9

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats. 10

2.1 Animation des contrats Natura 2000 ---- 10

2.1.a Suivi des contrats en cours ---- 10

2.1.b Nouveaux contrats Natura 2000 ---- 15

2.1.c Projets de contrats Natura 2000 ---- 18

2.2 Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatique ---- 21

2.2.a Présentation du Programme Agro-Environnemental et Climatique 2015-2020 ---- 21

2.2.b Synthèse sur la signature des MAEC ---- 24

2.3 Animation de la charte Natura 2000 ---- 26

3 Évaluation des incidences des projets ---- 26

4 Suivis scientifiques et techniques ---- 26

5 Information, communication, sensibilisation ---- 32

5.1 Création et mise à jour d'outils de communication ---- 32

5.2 Prises de contact avec des partenaires potentiels ---- 32

5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire ---- 32

5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site ---- 32

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site ---- 33

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site ---- 34

7.1 Organisation de la gouvernance du site ---- 34

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage ---- 34

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'État ---- 34

7.2 Gestion administrative et financière ---- 34

8 Synthèse ---- 35

Annexe 1 : Compte rendu du Comité de pilotage du 7 février 2019 ---- 36

Annexe 2 : Nouvelle version de la plaquette Natura 2000 ---- 45

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (Directive Oiseaux) - (localisation et limite de la zone en **Figure 1**).

Le DocOb a été validé par l'arrêté préfectoral du 23/11/2010 et l'animation a débuté le 07/12/2010 à la suite de la réunion du Comité de pilotage (Copil) pour la désignation de la structure animatrice.

1.2 L'animation

Pour la première période d'animation de 3 ans, l'animation du DocOb était portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Le Comité de pilotage a été présidé jusqu'en 2014 par Mme Françoise Descamps-Crosnier, maire puis conseillère municipale de Rosny-sur-Seine, conseillère régionale et Vice-Présidente de l'AEV. Les membres du Copil ont choisi le 26 janvier 2015 d'élire comme président M. Daniel Gouriou, maire de la commune de Moisson.

Le comité de pilotage du 28 septembre 2017, présidé par M. Gouriou, a renouvelé la Région Île-de-France dans ses fonctions de structure porteuse pour la mise en œuvre du Docob sur ce site Natura 2000 ; l'animation étant ainsi confiée par délégation à l'Agence des espaces verts.

Sophie Coste-Durieux, chargée de mission Natura 2000 à l'AEV, depuis septembre 2018, a été affectée à 40% de son temps à l'animation du DocOb des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de la Marne » (40%),
- ZSC FR 1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne » (20%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2019 à décembre 2019, neuvième année d'animation pour ce site.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques ayant justifié la désignation du site portent sur l'état de conservation des espèces de la directive « Oiseaux » identifiées lors des relevés réalisés pour l'élaboration du DocOb.

Le Tableau 1 reprend les différentes espèces et hiérarchise les enjeux de conservation associés. Au total, le site compte 12 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces menacées devant bénéficier de mesures de protection de leurs habitats).

Les objectifs de développement durable du DocOb ont été déclinés par grands types de milieux (agricoles, forestiers, zones humides, ouverts non agricoles) et sont rappelés dans le **Tableau 2.** Pour chaque objectif, les actions du DocOb correspondantes ont été rappelées.

Figure 1 : Localisation et limites de la ZPS

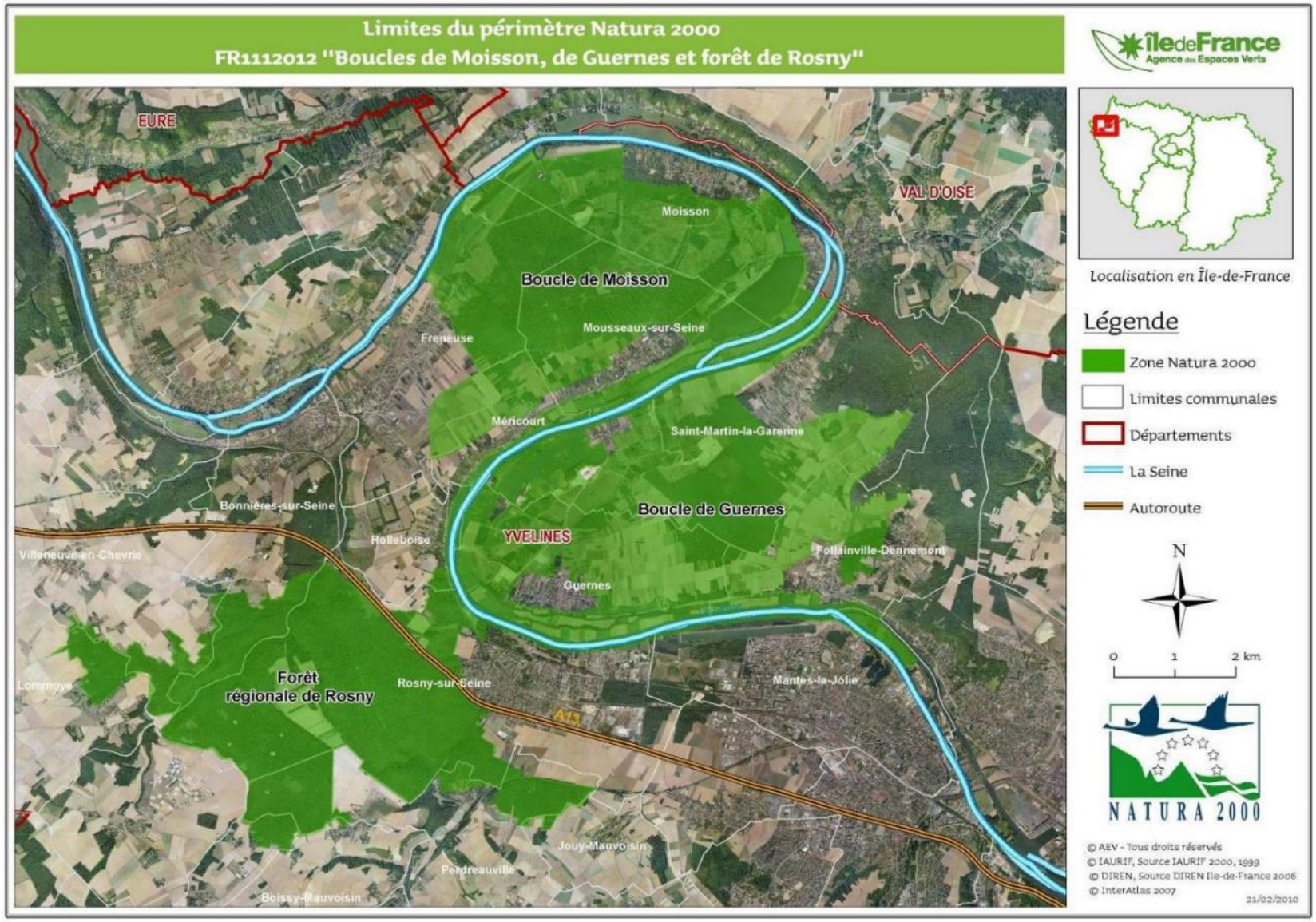

Tableau 1 : Espèces à l'origine de la désignation du site, et hiérarchisation des enjeux

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
Alouette lulu 11 couples	**Valeur patrimoniale : Très forte** ; Espèce rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France **Risque : Assez fort** ; Population faible et localisée, menacée par l'enfrichement des pelouses rases et secondairement par la fréquentation du public. Elle est en augmentation mais dépend de l'entretien du milieu réalisé par l'AEV dans la RNR de la boucle de Moisson	**Fort**	**Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification**
Œdicnème criard 34-41 couples	**Valeur patrimoniale : Forte** ; Espèce assez rare et relativement localisée en Île-de-France. La ZPS accueille la plus importante population de la région. « Quasi menacé » en France **Risque : Fort** ; Espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée à court ou moyen terme par la fermeture des pelouses et friches de recolonisation de carrières qui accueillent la majorité des effectifs	**Fort**	**Régression prévisible de la population si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre**
Fauvette pitchou 1 couple	**Valeur patrimoniale : Très forte** ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques secteurs et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France **Risque : Assez fort** ; Population très faible et isolée, dépendante de l'entretien des landes au sein du Domaine régional	**Fort**	**Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification**
Engoulevent d'Europe 9-14 couples	**Valeur patrimoniale : Forte** ; Espèce assez rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France **Risque : Assez fort** ; Population faible et localisée qui a connu une forte régression. Elle est menacée par le boisement des landes	**Fort**	**Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification**
Sterne pierregarin 2-3 (-15) couples	**Valeur patrimoniale : Assez forte** ; Espèce assez rare et localisée en Île-de-France mais non menacée en France **Risque : Fort** ; Population faible, menacée par le dérangement par le public	**Fort**	**Risque de disparition en l'absence de mesures de conservation**
Pie-grièche écorcheur 5-6 couples	**Valeur patrimoniale : Forte** ; Espèce rare en Île-de-France mais assez bien répartie dans la région et non menacée en France **Risque : Moyen** ; Population faible et localisée mais stable. Habitats menacés par évolution en boisements	**Assez fort**	**Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables (landes et pelouses piquetées, haies arbustives en bordure de prairies…)**
Bondrée apivore 7-8 (-10) couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Espèce assez rare dans la région mais bien répartie sur le site et en Île-de-France et non menacée en France **Risque : Faible** ; L'espèce est bien présente dans la ZPS. Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens et de reproduction sont faibles	**Faible**	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**
Circaète Jean-le-Blanc 2-4 individus	**Valeur patrimoniale : Très forte** ; Espèce très rare et nouvellement nicheuse en Île-de-France, très localisée et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France **Risque : Faible** ; L'espèce ne niche pas actuellement dans la ZPS. Le secteur est isolé des sites les plus proches occupés par ce rapace (forêt de Fontainebleau). Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens	**Faible**	**Population non nicheuse actuellement non dépendante de mesures de conservation particulières**
Milan noir 1 couple irrégulier	**Valeur patrimoniale : Très forte** ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France **Risque : Faible** ; Nidification irrégulière, population très faible et isolée mais habitat peu menacé	**Faible**	**Situation de l'espèce indépendante de l'état des habitats et des activités au sein de la ZPS tant que l'espèce est un nicheur irrégulier**
Martin-pêcheur d'Europe 2 (5-10) couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Espèce assez rare en Île-de-France mais bien répartie dans la région et non menacée en France **Risque : Faible** ; Les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité	**Faible**	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**
Pic mar 13 couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Espèce assez commune, bien répartie en Île-de-France et en forêt de Rosny, en augmentation et non menacée en France **Risque : Faible** ; Ses habitats sont peu menacés actuellement	**Faible**	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**
Pic noir 3 couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Espèce assez rare et bien répartie en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France **Risque : Faible** ; Population faible mais stable et habitats peu menacés actuellement	**Faible**	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**

D'après : LELAURE B. et al, 2010 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112012 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny »*. Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, PARIS, juillet 2010, p143.

Tableau 2 : Objectifs de développement durable sur le site

Type de milieux	Objectifs de développement durable		Actions[1]	
Tous les milieux	OBJECTIF 1	Protéger les espaces naturels et agricoles dans une logique de maintien des corridors écologiques	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_1
	OBJECTIF 2	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire	Anim_1	
	OBJECTIF 3	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_2
	OBJECTIF 4	Assurer la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire lors de l'exploitation des granulats	Anim_3	
	OBJECTIF 5	Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement et développer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de loisirs	Anim_4 Anim_6	Freq_1 Freq_2 Freq_3
	OBJECTIF 6	Assurer le suivi scientifique de l'avifaune et améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement	Anim_5 Anim_Agri Anim_Forêt	Anim_ZH Anim_MO

Type de milieux	Objectif 7	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux agricoles	Maintenir ou développer des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles	✓ Développer une agriculture économe en intrants et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	Anim_Agri Agri_3 à 6 Charte
		✓ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage et l'entretenir de manière adaptée	Agri_1 Agri_2 Charte
		✓ Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) et les gérer de manière extensive	Agri_3 à 9 Charte
		✓ Maintenir un assolement diversifié comprenant des cultures favorables à l'Œdicnème criard	Anim_Agri Agri_10
		✓ Lutter contre l'embroussaillement des milieux ouverts par le pâturage	Agri_11

[1] Anim = Animation ; ZH = Zones humides ; MO = Milieux ouverts

Type de milieux	Objectif 8	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions[2]
Milieux forestiers	Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique de l'exploitation forestière et les activités de loisirs	✓ Promouvoir une sylviculture durable et économe en intrants sans recours aux produits phytosanitaires	Anim_forêt Charte
		✓ Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire	Forêt_1 Forêt_2 Charte
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq_1 Freq_2 Freq_3 Charte

Type de milieux	Objectif 9	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux Humides (cours d'eau, plans d'eau et leurs berges)	Maintenir ou développer des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Lutter contre les sources de pollution des eaux	Anim_ZH Charte
		✓ Maintenir ou développer une végétation ripuaire favorable aux oiseaux d'intérêt communautaire	ZH_1 Charte
		✓ Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides	ZH_2
		✓ Maintenir ou créer des sites de nidification pour les espèces d'intérêt communautaire	ZH_1 ZH_3 ZH_4
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq_1 Freq_2 Freq_3 Charte

Type de milieux	Objectif 10	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux ouverts non agricoles (pelouses, landes, fruticées, friches, végétations rases…)	Maintenir voire développer les milieux ouverts et mettre en place des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Développer une gestion des milieux ouverts économe en intrants en limitant l'usage des produits phytosanitaires	Anim_MO Charte
		✓ Lutter contre l'embroussaillement et entretenir voire restaurer une mosaïque d'habitats comprenant des milieux ouverts (pelouses, landes, fruticées)	MO_1 MO_2
		✓ Créer ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies, ripisylves…)	MO_3 Charte
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq_1 Freq_2 Freq_3 Charte

[2] Freq = fréquentation

1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de l'année 2019.

Figure 2 : Mare dans la forêt régionale de Rosny, journée suivi picidés
© AEV, S.Coste-Durieux, 2019

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats des espèces-cibles de la ZPS. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, de l'engagement des agriculteurs dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'expliciter les actions d'animations que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2019 était la quatrième année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020. Il y a eu un nouveau contrat signé fin 2018 mais avec une mise en place en 2019 :
- installation d'un radeau à sternes sur le plan d'eau de Sandrancourt – Lafarge en mars 2019.

La chargée de mission Natura 2000 s'est occupée du suivi des contrats en cours, et a pris contact avec de nouveaux bénéficiaires potentiels pour les années suivantes (maintien du contact, sensibilisation, conseil…).

2.1.a Suivi des contrats en cours

Restauration et entretien des milieux ouverts sur la réserve naturelle régionale (RNR) de Moisson
Un contrat Natura 2000 a été signé par l'AEV en décembre 2016 pour :

- la fauche avec export (action N04R) sur 20,4 ha chaque année pendant 5 ans,
- le broyage de pelouses et friches restaurées (action N05R) sur 10,4 ha chaque année pendant 5 ans,
- la fauche exportée des friches et ourlets (action N04R) sur 16,97 ha tous les deux ans
- l'abattage de résineux (action N01Pi) sur 13,40 ha,
- des dessouchages (action N01Pi) sur 5,30 ha.

Toutes ces opérations sont inscrites dans le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale, c'est-à-dire qu'elles ont été validées par le Comité consultatif de gestion de la réserve.

Figure 3 : Après les travaux 2018 de fauche annuelle avec export, RNR de Moisson © AEV, O. Pratte, 2018

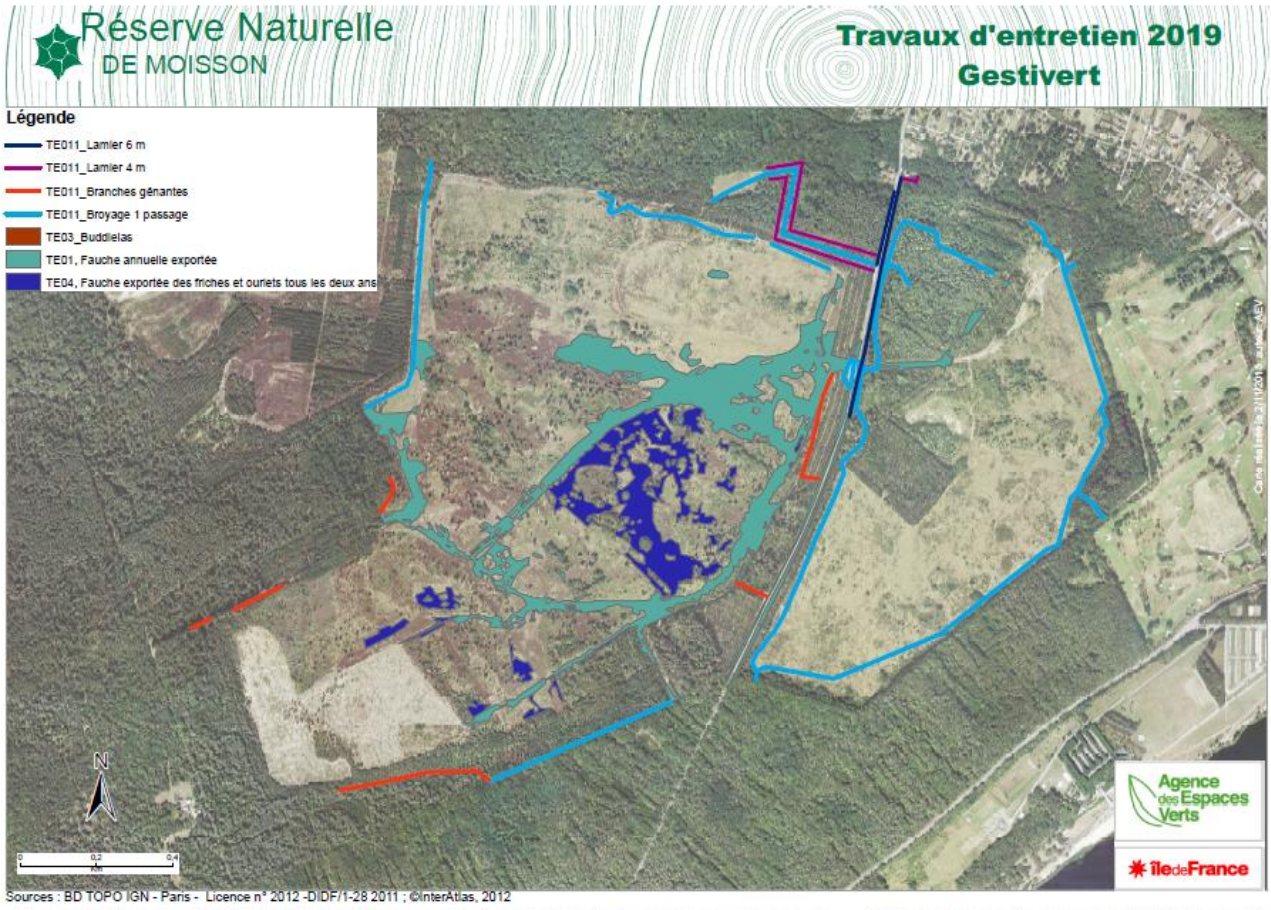

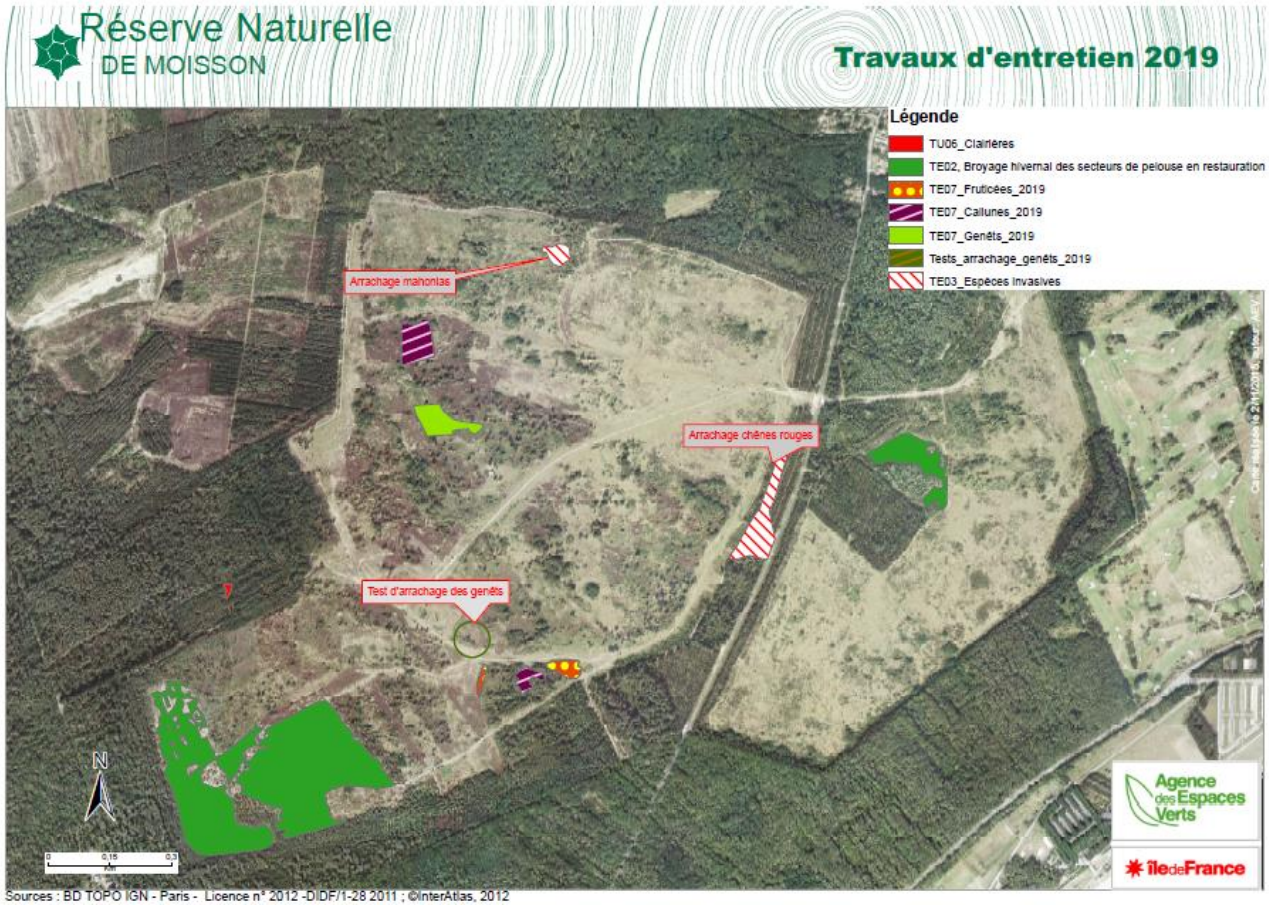

Figures 4 et 5 : Localisation des travaux de fauche réalisés en 2019 sur la RNR de Moisson © AEV, M. Le Coq,

Les milieux de landes et de pelouses sont très rares dans la région et précieux pour l'accueil de espèces suivants : l'Œdicnème criard, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et l'Engoulevent d'Europe en nidification, mais également la Bondrée apivore et le Circaète Jean-le-blanc en alimentation.

Il s'avère primordial de continuer à restaurer et à entretenir ces habitats d'espèces pour le maintien et la conservation des populations. Pour cela des interventions mécaniques régulières sont nécessaires, afin d'éviter la fermeture du milieu.

La chargée de mission Natura 2000 a réalisé en 2019 le suivi du contrat avec ses collègues gestionnaires de la réserve naturelle régionale de Moisson.

Entretien des milieux ouverts au sein de l'espace régional de Flicourt

Figure 6 : Observatoire de l'espace régional de Flicourt © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

Un contrat Natura 2000 a ainsi été signé par l'AEV en décembre 2016 afin de :

- Entretenir les milieux favorables à la reproduction de l'Œdicnème criard :
    - gestion par une fauche d'entretien annuelle des milieux ouverts sur 6 ha,
    - arrachage du Buddleia sur 13 ha, tous les ans,
- Canaliser le public et l'informer de son impact si les cheminements et aménagements de mise en défens ne sont pas respectés, à travers :
    - le confortement de la haie sur 200 mètres linéaires
    - le renforcement de la palissade sur 50 mètres linéaires
    - la pose d'une barrière
    - la pose de deux panneaux d'information des usagers.

Figure 7 : Fauche à cheval sur l'espace régional de Flicourt © AEV/ L'agence Nature- F. Chenel

La chargée de mission a réalisé en 2019 le suivi du contrat avec sa collègue Christine Caillière, technicienne responsable de l'espace régional de Flicourt à l'AEV qui a quitté son poste courant 2019. Elles se sont vues sur le terrain le 17 janvier 2019. Une première demande de paiement a été transmise en fin d'année 2018 et est en cours de traitement.

Entretien des pelouses des coteaux calcaires de Rosny

L'AEV a signé en décembre 2016 un contrat Natura 2000 pour l'entretien de 9 ha de pelouses calcaires, par pâturage ou fauche avec export réalisée chaque année en septembre – octobre, entre 2016 et 2021.

Le pâturage est jugé préférable à la fauche mécanique notamment en raison de son caractère historique sur le site et par sa compatibilité avec les objectifs de gestion. Au vu de la difficulté à trouver un éleveur pour l'entretien de ces zones ou un prestataire d'éco-pâturage à un coût raisonnable, une fauche avec export a été réalisée en 2016, 2017, 2018 et 2019.

Figure 8 : Après la fauche avec export réalisée en 2018 sur les pelouses calcaires de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine © AEV, N. Prou, 2018

La chargée de mission Natura 2000 a réalisé en 2019 le suivi du contrat, en lien avec son collègue Nicolas Prou, technicien responsable de la forêt régionale de Rosny à l'AEV qui a quitté son poste fin 2019.

Restauration de pelouses calcaires sur les coteaux de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine

L'Agence des espaces verts a effectué des travaux de réouverture de ces pelouses, la dernière opération ayant eu lieu en 2010. Un contrat Natura 2000 est en cours depuis 2016 sur les 9 hectares de pelouses calcaires existantes pour leur entretien par fauche avec export. La chargée de mission a travaillé en 2017 avec son collègue gestionnaire de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine sur un projet de réouverture de nouvelles surfaces aujourd'hui boisées par des résineux, sur une surface de 1,4 ha.

Augmenter la surface et les connectivités écologiques entre les différentes pelouses qui forment de petites poches dans le boisement permettra d'améliorer la résilience et la fonctionnalité de ces milieux rares et fragiles, habitats de l'Alouette lulu en nidification et de la Bondrée apivore en alimentation.

Le projet a été validé par le Comité régional de programmation du 5 décembre 2017, la convention a été signée à l'été 2018 et les travaux devraient être réalisés début 2020 si le sol le permet sinon pendant l'été. La fin d'année 2019 n'a pas été propice car elle a été trop pluvieuse.

Figure 9 : Coteaux calcaires de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine © AEV, N. Prou, 2011

2.1.b Nouveaux contrats Natura 2000

Mise en place d'îlots de sénescence en forêt de Rosny

La demande de subvention concernant l'élaboration d'un contrat Natura 2000 forestier pour la mise en place d'îlots de sénescence en forêt régionale de Rosny a bien été validée en Comité régional de programmation. Le marquage des arbres a été réalisé à l'été-automne 2019. La chargée de mission Natura 2000 a participé à la première journée de marquage avec ses collègues de l'AEV et la DDT des Yvelines, Laurent Cardin, le 22 juillet 2019.

La mise en place de ces îlots de sénescence profite aux espèces d'oiseaux forestiers d'intérêt communautaire, les Pics mar et noir, et la Bondrée apivore, en favorisant les gros et vieux arbres qui forment leur habitat de nidification. Cela est également bénéfique pour tout un cortège d'espèces, les oiseaux forestiers utilisant les cavités des vieux arbres (Sitelle torchepot, Chouette hulotte, Pigeon colombin) mais aussi les chiroptères.

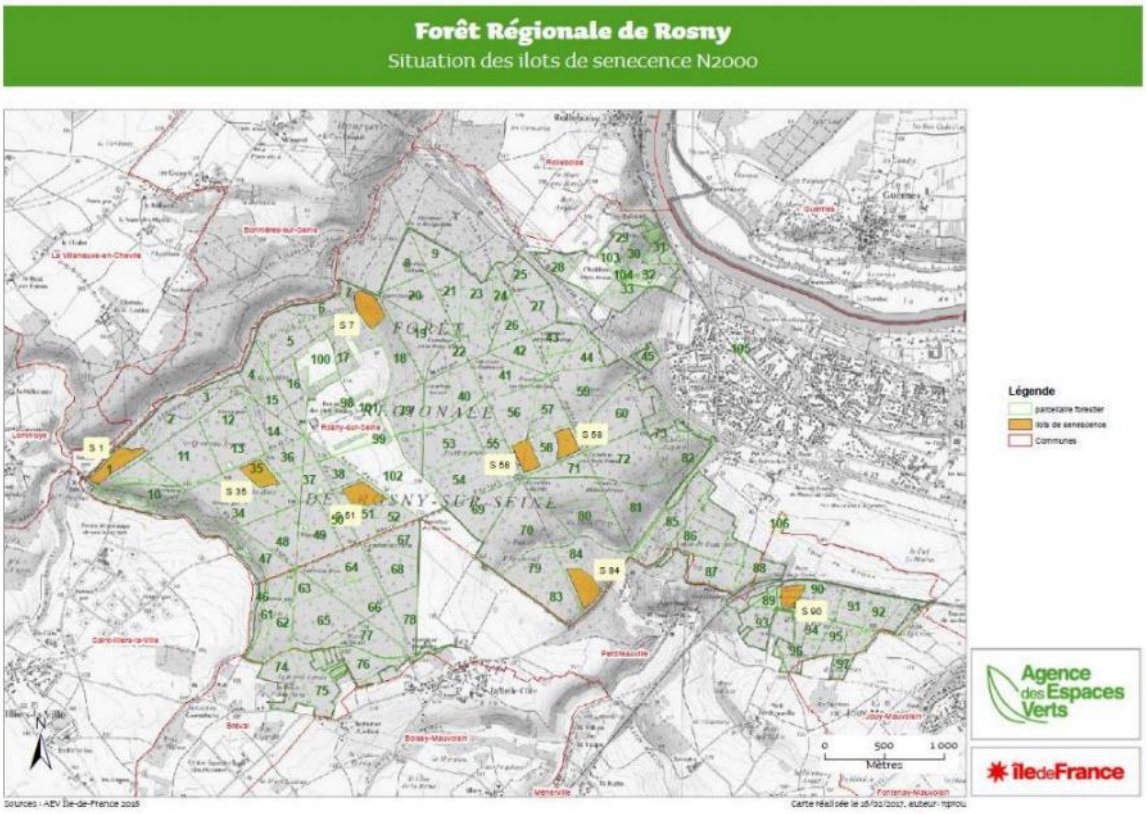

Figure 10 : Localisation des îlots de sénescence proposés à un engagement en contrat Natura 2000 © AEV, N. Prou, 2017

Figure 11 : Première journée de marquage des arbres © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

Réhabilitation du radeau à sternes sur le site Lafarge de Sandrancourt

La carrière de Sandrancourt située dans la commune de Saint Martin –La Garenne (78) se trouve dans un secteur de grande sensibilité environnementale notamment d'un point de vue ornithologique. On peut y trouver diverses espèces rares qui sont nicheuses au sein de la carrière : les Œdicnèmes criards, Vanneaux huppés, Hirondelles de rivages…

L'objet du projet concerne la Sterne pierregarin qui fait partie des espèces protégées (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) affectionnent les carrières comme lieu de nidification. Conscient de l'importance de ces milieux pour la préservation de l'espèce, Lafarge Holcim Granulat souhaite mettre en place des supports artificiels (radeaux et plateformes). Cela leur permettra aux sternes de s'installer sur des milieux pérennes qui seront préservés durant l'exploitation contrairement à des ilots naturels qui pourraient être détruits pendant l'exploitation.

De plus, il n'y a pas d'habitats naturels favorables pour la nidification et ce malgré un potentiel intéressant : selon les observations, de nombreux couples (douzaines de couples) ont été observés à la recherche de lieu de nidification.

Un radeau à Sterne a été mis en place par Lafarge (sur fonds propres) sur le plan d'eau de Sandrancourt en 2014 et accueillait chaque année une dizaine de couvées de Sternes. Or, ce radeau était en mauvais état en 2018, il prenait l'eau et ne rendait plus son office de site de nidification.

La demande de subvention envoyée en fin d'année 2018 pour ce contrat Natura 2000 a été validée par le Comité régional de programmation en décembre 2018. Le radeau a été installé le 22 mars 2019. Étaient présents au cours de cette journée : Lafarge, la chargée de mission Natura 2000, la Région, Jérémy Le Ray, la DDT des Yvelines, Jacques Ponet et Laurent Cardin, l'ornithologue Gérard Baudoin, Yvelines environnement, Corinne Dumont, et Julien Gaudon de la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Figure 12 : Installation du radeau à sternes sur le plan d'eau de Sandrancourt, Lafarge © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

2.1.c Projets de contrats Natura 2000

Maintien de milieux ouverts dans la plaine de Guernes

La précédente chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavialle, avait rencontré le Président de l'association de chasse de Guernes le 21 juin 2017, notamment pour lui présenter les différents dispositifs de contractualisation Natura 2000.

L'association de chasse de Guernes est gestionnaire de 7 ha d'anciennes terres agricoles à proximité de la ferme de Flicourt. 5 hectares ont été implantés en couvert herbacé (raygrass) au printemps 2017. L'association a souhaité s'engager dans un contrat Natura 2000 qui permettrait de financer un broyage annuel destiné à maintenir ces milieux ouverts en prévenant l'installation des ligneux.

Ces travaux seraient favorables aux espèces-cibles du site Natura 2000. En effet, l'Œdicnème criard, l'Alouette lulu, le Pie grièche écorcheur et l'Engoulevent d'Europe nichent à proximité et s'alimentent dans le secteur. Le Circaète Jean-le-Blanc et la Bondrée apivore fréquentent aussi la zone pour leur alimentation. Ce couvert formera une zone de refuge et d'alimentation pour ces espèces, et l'Œdicnème et l'Alouette lulu pourraient s'y installer pour nicher.

La chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavialle, avait rencontré à nouveau l'association de chasse le 22 novembre 2017 sur place afin de faire le diagnostic de la parcelle et de discuter de la localisation de la haie que l'association souhaite implanter sur la même parcelle. Ce projet de restauration de haies est prévu hors crédits Natura 2000 : les plants doivent être fournis par la fédération de chasse, et la plantation réalisée par les écoles du voisinage.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité régional de programmation du 5 décembre 2017.

Avec le changement de chargée de mission en fin d'année 2018, Sophie Coste-Durieux a repris contact avec l'association de chasse, M. Bourgeois, et le propriétaire du terrain, M. Chrétien mais une rencontre n'a pas été possible en 2019.

Île Aumône à Mantes-la-Jolie

La précédente chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavialle, avait rencontré le 4 octobre 2017 M. Alexandre Tollemer, chef des services techniques à la ville de Mantes, pour une visite de terrain sur l'île Aumône et une évaluation des travaux écologiques qu'il serait possible d'engager à travers un contrat Natura 2000.

Les travaux envisagés pour améliorer la qualité écologique des milieux, aujourd'hui envahis de ligneux, et l'accueil de l'avifaune, sont :
- Le rétablissement du fonctionnement hydraulique des canaux qui traversent l'île Aumône par l'installation d'une pompe à oxygénation ;
- Débroussaillages et abattages sur les zones envahies par les ligneux (en régie) ;
- Installation de clôtures pour l'extension du pâturage dans la zone « naturelle » de l'île (ACIF) ;
- Entretien des haies (en régie) ;
- Panneaux d'information des usagers sur les enjeux naturels du site.

La chargée de mission Natura 2000 actuelle a rencontré les agents de la Mairie de Mantes la Jolie (M. Alexandre Tollemer et Mmes Elodie Gallioz, Gaëlle Provost, Caroline André, Lise Gosset), avec les services de l'État et M. Gérard Baudoin, à plusieurs reprises en 2019 pour faire avancer ces différents projets.

Il a été décidé, dans un premier temps, d'organiser :
- un chantier nature avec les BTS GPN, école TECOMAH – professeure Madame Beutin, en janvier 2020. Les étudiants auront pour objectif de réaliser un petit plan de gestion par équipes, l'une sur l'observatoire, l'autre sur les friches, enfin la troisième sur la noue.
- une formation Natura 2000 à destination des agents de la Mairie de Mantes la Jolie qui travaillent sur l'île Aumône en mars 2020. L'objectif sera de leur présenter ce qu'est Natura 2000 et de rester très concret afin que les agents puissent bien appréhender ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire, en termes

d’entretien et en fonction de la période de l’année.

Figure 13 : Mare à réouvrir sur l’île Aumône © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Espèces concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb	Avancement
32309D07800-0001	AEV – RNR Moisson	68 726,30 €	14/01/2010	Ouverture et maintien de milieux ouverts	Oedicnème criard Alouette lulu Pie grièche écorcheur Bondrée apivore Circaète Jean le Blanc	32 ha	MO_1	Opération soldée en 2014
32312D07800-0001	BPAL Moisson	10 979,28 €	18/01/2013	Création et pose d'un radeau artificiel	Sterne pierregarin	9 m²	ZH_4	Travaux réalisés en février 2013
32313D07800-0006	AEV – RNR Moisson	106 288,82 €	16/10/2013	Milieux ouverts : restauration par débroussaillage lourd + entretien par fauche avec exportation	Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore Circaète Jean le Blanc	82 ha (débroussaillage) et 49 ha (fauche)	MO-1	Travaux réalisés fin 2013. Opération soldée en 2016.
32313D07800-0001	AEV - Domaine de Flicourt	21 621,20 €	16/10/2013	Entretien de milieux ouverts par fauche avec exportation	Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore	5,6 ha	MO-1	Passage en 2013 et 2014. Contrôle service fait sur place en 2014. Opération soldée en 2016.
2016/0706/078-0003	AEV – RNR Moisson	366 156,00 €	02/11/2017	Milieux ouverts : restauration et entretien par gyrobroyage, débroussaillage et fauche	Alouette lulu Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Engoulevent d'Europe Bondrée apivore Circaète Jean le Blanc	37 ha fauche 10,5 ha broyage	MO-1	
2016/0706/078-0002	AEV - Domaine de Flicourt	112 639,22 €	02/11/2017	Entretien de milieux ouverts par fauche et élimination d'espèce indésirable, mise en défens et information des usagers	Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore	6 ha fauche 13 ha buddleias 200 ml mise en défens 2 panneaux	MO-1 Freq-2 Freq-3	
2016/0706/078-0004	AEV - Forêt régionale de Rosny	67 500,00 €	02/11/2017	Entretien de milieux ouverts par fauche et pâturage	Alouette lulu Bondrée apivore	9 ha	MO-1 MO-2	
2017/0706/078-0004	AEV - Forêt régionale de Rosny	94 227,00 €	24/10/2018	Restauration de pelouses	Alouette lulu Bondrée apivore	2 ha	MO-1	

2.2 Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatique

Pour la campagne PAC de 2019, la chargée de mission Natura 2000 a pris contact avec les agriculteurs exploitant des parcelles dans le site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny, afin de leur présenter les MAEC ouvertes à la contractualisation et de signer de nouveaux engagements avec ceux qui le souhaitaient.

Ainsi, quatre agriculteurs se sont engagés en 2019, dont un nouveau. Cela représente, en termes de surface, 49,52 ha de parcelles supplémentaires en MAEC soit 4,7 % de la SAU de la ZPS.

La chargée de mission Natura 2000 a consacré huit demi-journées à des visites sur les exploitations entre janvier et décembre 2019. Ces visites avaient pour objectif de constituer les dossiers avec les agriculteurs qui se sont engagés. Elle a fait également deux tournées sur le terrain, les 10 et 23 mai 2019, avec M. Gérard Baudoin, afin de réaliser un bilan qualitatif des parcelles engagées.

La chargée de mission a participé à la CRAEC du 15 janvier 2019 et à la réunion technique, organisée par la Région, le 19 février 2019.

Graphiques 1 et 2 : Surfaces / linéaire et nombre d'agriculteurs / d'exploitations engagés par mesure et par an au sein du territoire entre 2015 et 2019

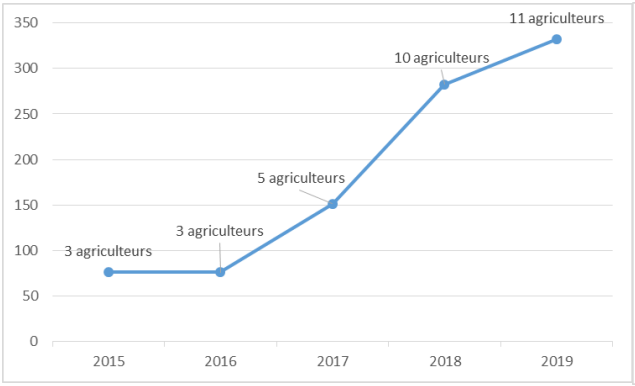

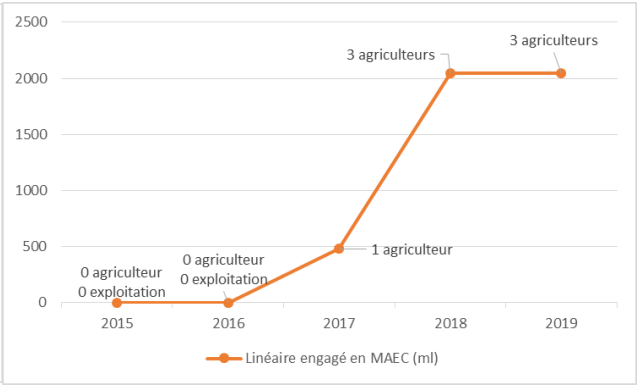

Une évolution positive de la démarche est constatée. **Sur les vingt agriculteurs présents sur le PAEC, onze ont des contrats et l'ensemble des parcelles en MAEC s'étend sur 332,03 hectares soit 31% de la SAU de la ZPS.**

2.2.a Présentation du Programme Agro-Environnemental et Climatique 2015-2020

Dans **le Tableau 4** à la page suivante figurent les principales mesures ouvertes sur le territoire en 2019.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des mesures ouvertes sur le territoire en 2019

Type d'habitat ou de couvert	Nom et code des mesures	Engagements unitaires	Objectifs de la mesure	Caractéristiques de la mesure	Rémunération en €/an
COUVERT	IF_MOIS_HE50	COUVER_05	Création et entretien d'un couvert herbacé	implantation avant 15 mai 1e année* pas d'intervention mai-juillet récolte interdite zéro fertilisation, zéro phyto	390,94 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS_HE70	COUVER_07	Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique ou floristique	implantation avant 15 mai 1e année* pas d'intervention 15 avril - 15 janv. récolte et pâturage interdits zéro fertilisation, zéro phyto	600 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS_HE71	COUVER_07 avec étalement	Création et entretien d'un couvert favorable à l'Oedicnème criard	implantation avant 15 mai 1e année* Couvert sur 50% surf : glissant. pas d'intervention 15 avril - 15 janv. récolte et pâturage interdits zéro fertilisation, zéro phyto	300 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS_HE80	COUVER_08	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	implantation avant 15 mai 1e année* pas d'intervention mai-juillet récolte et pâturage interdits zéro fertilisation, zéro phyto	160 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS_HE33	COUVER_06 + HERBE_03	Création et gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée	implantation avant 15 mai 1e année* retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	450 €/ha
COUVERT	IF_MOIS_HE39	COUVER_06 + HERBE_03 + HERBE_06	Création et entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche	implantation avant 15 mai 1e année* retard de fauche 1er août pas de pâturage ou regain seulement retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	450 €/ ha
SURFACES EN HERBE	IF_MOIS_HE03	HERBE_03	Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée	retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	130,57 €/ ha
SURFACES EN HERBE	IF_MOIS_HE07	HERBE_03 + HERBE_04	(Création et) entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de	**pâturage moyen 0,3-1,2 UGB/ha** pâturage instantané < 1,4 UGB/ha **ou retard de fauche 15 juin**	206,01 €/ha

Type d'habitat ou de couvert	Nom et code des mesures	Engagements unitaires	Objectifs de la mesure	Caractéristiques de la mesure	Rémunération en €/an
			pâturage	retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	
SURFACES EN HERBE	IF_MOIS_HE09	HERBE_03 + HERBE_06	Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche	retard de fauche 1er août pas de pâturage ou regain seulement retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	353,43 €/ ha
MILIEUX OUVERTS	IF_MOIS_HE25	OUVERT_02 + HERBE_03 + HERBE_09	Ouverture d'un milieu en déprise agricole et gestion pastorale	plan de gestion pastoral obligatoire maîtrise des refus hors avril-août retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	301,43 €/ ha
LINEAIRE (haie)	IF_MOIS_HA02	LINEA_01	Entretien de haies	2 tailles min/5 ans hors mars-juillet taille des 2 côtés de la haie	0,36 €/ml
LINEAIRE (arbres)	IF_MOIS_AR02	LINEA_02	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	2 tailles min/5 ans hors mars-sept	7,92 €/ arbre engagé
LINEAIRE (ripisylve)	IF_MOIS_RI02	LINEA_03	Entretien de ripisylves	PLAN DE GESTION FIXANT : 2 tailles min/5 ans hors mars-sept	1,01 €/ ml
LINEAIRE (bosquet)	IF_MOIS_BO02	LINEA_04	Entretien de bosquets	2 tailles min/5 ans hors mars-sept	145,85 €/ha
LINEAIRE (bandes refuges)	IF_MOIS_HE01	LINEA_08	Entretien de bandes refuges sur prairies	Pas d'intervention mars-août	0,49 €/ ml
*dérogation pour les parcelles implantées en culture d'hiver en 2017 : implantation avant le 20 septembre 2017					
** MAEC au titre de la Campagne PAC précédente					
*** légumineuses pures interdites : mélange avec graminées obligatoire					

NB. La mesure HE37 "Création et gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée et ajustement de la pression de pâturage" a été enlevée du tableau car elle ne peut plus être proposée étant incompatible avec les prairies temporaires.

2.2.b Synthèse sur la signature des MAEC

Tableau 5 : Synthèse des engagements MAEC souscrits en 2019 par 3 agriculteurs

MAEC	Bénéficiaire	Montant/ha	Montant total/an	Actions prévues	Espèces concernées	Surface	Mesures du DocOb
HE70	TAILLARD REGIS	600,00 €	9 444,00 €	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	15,74 ha	Agri-9
HE03	HAUETER MAXIME	130,57 €	2 711,94 €	Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	20,77 ha	Agri-3
HE33	HAUETER MAXIME	450,00 €	2 164,50 €	Création et gestion extensive de prairies	Bondrée apivore, Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur	4,81 ha	Agri-5
HE70	LECOQ SARAH (EARL DE LA FERME DU BEAUVOYER)	600,00 €	4 920,00 €	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	8,20 ha	Agri-9

Tableau 6 : Synthèse des engagements MAEC par secteur et par mesure

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Création et gestion extensive de prairies	Gestion extensive de prairies
Code : IF_MOIS_	HE70	HE33	HE03
Secteurs	600 €/ha	450 €/ha	130,57 €/ha
GUERNES	15,74		
MOISSON		4,81	
ROLLEBOISE ET FRENEUSE			20,77
ROSNY	8,2		
TOTAUX 2019	**23,94**	**4,81**	**20,77**

2.3 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site des Boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny permet une prise en compte basique des enjeux de conservation des espèces désignées à travers des actions de gestion courantes et non contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, agricoles, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

Aucun propriétaire n'a encore signé la charte Natura 2000 de ce site. La chargée de mission a étudié la possibilité de faire signer la charte sur la RNR de Moisson, propriété régionale gérée par l'AEV. Le dossier pourrait-être monté en 2020.

3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis.
Les dossiers d'EIN sur lesquels la chargée de mission s'est impliquée en 2019 sont :

- Épreuves de moto trial sur la base de loisirs des boucles de la Seine : rendez-vous avec M. Olivier Quenolle, président de l'association de moto-trials, qui organise deux événements par an sur l'île de loisirs des Boucles de Seine : sortie terrain pour discuter de l'adaptation des dates et des parcours.
- Coupe de résineux chez Lafarge granulats – Sandrancourt avec visite sur site.
- Manifestation sportive de ball trap sur Saint Martin la Garenne, en bordure de site Natura 2000 sur l'île Aumône
- Journée jeunes sapeurs-pompiers sur la base de loisirs des boucles de la Seine
- Paris Mantes en Yvelines, cyclisme et Bonnières VTT
- Aménagement de la RNR de Moisson
- Les foulées moissonnaises organisées par la base de loisirs des boucles de la Seine
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Grand Paris Seine & Oise

4 Suivis scientifiques et techniques

Le suivi des populations des espèces de la Directive fréquentant la ZPS ne peut être réalisé par l'animatrice Natura 2000 seule, en raison de la charge de travail que représentent l'animation et la gestion technique, administrative et financière de trois sites Natura 2000. Nous remercions les ornithologues bénévoles œuvrant sur le territoire et nous faisant bénéficier de leur expertise, en particulier Gérard Baudoin, Corinne Dumont, Eric Grosso, Laurence Boiteux, François Lelièvre, Rémi Jugieux, Isabelle Lhermitte, Christian Fouqueray, Jean-Claude Chantelat et Martial Colas.

Le suivi ornithologique de la ZPS est assuré à travers les volets d'observation suivants :

- les observations ponctuelles de l'animatrice,
- des échanges avec les ornithologues du secteur,
- des comptages ponctuels par espèce organisés par l'animatrice et réalisés avec des collègues de l'AEV, ou les ornithologues bénévoles,
- les comptages annuels Wetlands,
- la collecte de données des gestionnaires de différents sites (AEV, PNR Vexin…),

- les suivis que réalise Gérard Baudoin sur certaines propriétés régionales.

Pour les synthèses, de précieuses données sont communiquées, d'une part les données ornithologiques extraites de la base de données Cettia-IDF sur l'ensemble du site Natura 2000, transmises par l'Agence régionale pour la Biodiversité, d'autre part la consultation des observations sur le site internet faune-idf.fr (LPO), et enfin les observations personnelles et les échanges de l'animatrice avec Gérard Baudoin qui lui fait part de ses analyses et de son expertise du territoire.

Ce bilan présente la synthèse des données sur l'année 2019 (travail réalisé avec l'aide de Gérard Baudoin le 14 janvier 2020)

Espèce en 2009	Valeur patrimoniale et risque (Docob)	Remarque (Docob)	Situation 2019
Alouette lulu 11 couples	**Valeur patrimoniale : Très forte** ; Vulnérable IDF ; Non menacé Fr **Risque : Assez fort** ; Population faible et localisée Menaces : enfrichement des prairies rases et fréquentation du public En augmentation (dépendante entretien RNR Moisson)	**Dépendance mesures de gestion favorables aux prairies rases parsemées de buissons**	Boucle de Guernes : 1 couple probable (en face des Fonciers) Boucle de Moisson : 5 couples probables
Œdicnème criard 34-41 couples	**Valeur patrimoniale : Forte** ; « Quasi menacé » IDF ; Non menacé Fr. **Risque : Fort** ; rare et relativement localisée. ZPS : plus importante population IDF Menaces : fermeture des pelouses et friches de recolonisation de carrières	**Régression prévisible en l'absence de mesures de conservation et de gestion**	Boucle de Guernes : 10 couples certains, 6 à 7 couples possibles Boucle de Moisson : 3 couples certains, 6 couples possibles Les deux boucles : 6 couples probables
Engoulevent d'Europe 9-14 couples	**Valeur patrimoniale : Forte** ; Quasi menacé IDF ; Non menacé Fr. **Risque : Assez fort** ; population faible et localisée après forte régression. Menaces : boisement des landes	**Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables aux landes**	Boucle de Moisson - RNR : 14 couples possibles Espèce qui se maintient
Sterne pierregarin 2-3 (-15) couples	**Valeur patrimoniale : Assez forte** ; Vulnérable IDF ; Non menacé Fr. **Risque : Fort** ; Population faible, menacée par le dérangement par le public	**Risque de disparition en l'absence de mesures de conservation**	Boucle de Guernes : 1 couple certain aux Fonciers 25 couples certains sur Sandrancourt
Pie-grièche écorcheur	**Valeur patrimoniale : Forte** ; Quasi menacé IDF et Fr.	**Risque de régression à long terme en l'absence**	Boucle de Guernes : 6 couples certains

5-6 couples	**Risque : Moyen** ; Population faible et localisée mais stable. Habitats menacés par évolution en boisements, disparition des haies.	**de gestion des landes et pelouses piquetées, haies arbustives**	Boucle de Moisson : 9 couples probables
Bondrée apivore 7-8 (-10) couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Vulnérable IDF ; non menacé Fr.	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**	Boucle de Moisson : pas assez d'observations mais 1 couple possible toutefois Boucle de Guernes : 2 couples possibles
	Risque : Faible ; Risque d'altération de ses habitats de chasse moyen ; de reproduction faible		
Circaète Jean-le-Blanc 2-4 individus	**Valeur patrimoniale : Très forte** ; Espèce très rare et nicheuse marginale IDF ; non menacé Fr.	**Population non nicheuse actuellement non dépendante de mesures de conservation particulières**	Aucune observation en 2019
	Risque : Faible ; non nicheur. Risque d'altération de ses habitats de chasse moyen		
Milan noir 1 couple irrégulier	**Valeur patrimoniale : Très forte** ; Espèce rare, Vulnérable IDF ; non menacé en Fr.	**Situation de l'espèce indépendante de l'état des habitats et des activités au sein de la ZPS tant que l'espèce est un nicheur irrégulier**	Boucle de Moisson : 1 observation mais qui peut correspondre au couple présent sur la boucle de Guernes Boucle de Guernes : 1 couple certain
	Risque : Faible ; Nidification irrégulière, population très faible et isolée mais habitat peu menacé		
Martin-pêcheur d'Europe 2 (5-10) couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Espèce assez rare IDF, bien répartie ; Vulnérable Fr.	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**	Boucle de Guernes : Flicourt / Étang des Bastilles : 1 couple certain Aux Fonciers : 1 couple probable 1 autre couple possible au sud de Guernes (les bras morts) 1 couple possible à Freneuse Boucle de Moisson : pas d'observation Île Aumône, à la pointe : 1 couple probable
	Risque : Faible ; Les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité		

Pic mar 13 couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Espèce assez commune, en augmentation et non menacée IDF et Fr. **Risque : Faible** ; Habitats peu menacés	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**	Une vingtaine de couples sur l'ensemble du site Natura 2000
Pic noir 3 couples	**Valeur patrimoniale : Moyenne** ; Espèce assez rare, en augmentation et non menacée IDF et Fr.	**Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières**	1 couple certain en forêt de Rosny et 1 couple potentiel. 1 couple certain ou probable à Flicourt (boucle de Guernes). 1 couple probable en forêt de Moisson (boucle de Moisson)

En 2019, une nouvelle espèce a été entendue sur l'île Aumône : la Bouscarle de Cetti. Il y a un couple possible car elle a été entendue plusieurs fois. Cette espèce sera surveillée en 2020.

Comptages des territoires de Pic mar et Pic noir en forêt de Rosny

Aux mois de février et mars 2019, l'ornithologue bénévole Gérard Baudoin a poursuivi le recensement des territoires de nidification du Pic mar et du Pic noir. La technique de la « repasse « est utilisée sur des mailles prédéfinies dans le massif régional (secteurs accessibles en voiture).

La chargée de mission Natura 2000 l'a accompagné, avec ses collègues, Nicolas Prou et Morgane Lecoq, la DDT 78, Laurent Cardin, la DRIEE, Sylvie Forteaux et Romain Clément-Pallec et, Corinne Dumont le 26 février.

Rencontres ornithologiques et inventaires divers :

La chargée de mission Natura 2000 a, tout au long de l'année 2019, réalisé des prospections régulières avec Gérard Baudoin.

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création et mise à jour d'outils de communication

Sont concernés les média suivants :

- **Le site internet** dédié : http://boucledemoisson.n2000.fr/

La communication de Natura 2000 a continué de s'articuler autour du renseignement progressif des pages internet du site web dédié à ce site Natura 2000.

Il a été acté en COPIL du 7 février 2019 que la plaquette de communication serait mise à jour (cf. nouvelle plaquette en annexe 2).

5.2 Prises de contact avec des partenaires potentiels

Pour leur exposer la démarche Natura 2000 et les collaborations possibles, la chargée de mission Natura 2000 a rencontré en 2019 :

- La base de loisirs des boucles de Moisson les 8 janvier et 14 mars pour discuter d'éventuelles possibilités de contrats Natura 2000.

- La mairie de Mantes la Jolie à plusieurs reprises pour discuter de la mise en place de contrats Natura 2000 sur l'île Aumône et notamment, dans un premier temps, d'élaborer un inventaire faunistique et de sensibiliser les agents de la mairie.

5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

La chargée de mission Natura 2000 a :

- Participé le 6 juin 2019 à la réunion transversale de territoire Nord-Ouest de l'AEV. Elle a présenté les actualités Natura 2000 sur la ZPS aux techniciens de l'AEV qui travaillent sur ce secteur.

- Rencontré à plusieurs reprises le Maire de Moisson, Monsieur Gourioux, Président du COPIL pour discuter de Natura 2000 et des avancées sur le site.

- Rencontré à plusieurs reprises la chargée de mission Natura 2000 du PNR du Vexin français, Camille Gaudin, qui anime la ZSC des Coteaux et boucles de la Seine, entre autres.

5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Réseau Natura 2000 en Île-de-France

Le 18 février 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à un premier comptage des picidés dans la forêt régionale de Bondy au sein de la ZPS des sites de la Seine-Saint-Denis.

Le 16 avril 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la formation "montage d'un dossier cofinancé par le FEADER". L'objectif était de partager la culture et les règles de base permettant de déposer un dossier FEADER complet.

Le 20 juin 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé aux Assises nationales de la biodiversité qui se sont tenues à Massy Palaiseau et été présente sur le stand de la Région.

Le 2 juillet 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la formation landes organisée par le CBNBP sur la RNR de Moisson: "Protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats 4010 (Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix) et 4030 (Landes sèches européennes).

Le 14 octobre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la formation Espèces exotiques envahissantes organisée par le CBNBP et la DRIEE sur la ZSC du Bois de Vaires. La chargée de mission Natura 2000 a aidé à l'organisation logistique de la journée.

Le 17 octobre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a assisté au Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte.

Depuis octobre 2019, la chargée de mission Natura 2000 est membre experte du groupe de travail national de la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN, animé par le Comité français de l'UICN. Elle a participé à trois réunions en 2019.

Le 5 novembre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la journée régionale du réseau Natura 2000 organisé par la DRIEE. Elle a présenté, en binôme avec la DDT 78, Laurent Cardin, une présentation sur l'élaboration et la mise en œuvre de contrats Natura 2000.

Le 28 novembre 2019, la chargée de mission Natura 2000 a assisté, à l'ARB, à une demi-journée d'échange et d'information sur les végétaux sauvages garantis d'origine locale.

Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animatrice Natura 2000 joue occasionnellement le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Elle suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

Ainsi, La chargée de mission Natura 2000 a accompagné ponctuellement les techniciens dans le suivi administratif des contrats Natura 2000 qui concernent la ZPS des sites de la Seine-Saint-Denis et la ZSC des Coteaux et boucles de la Seine.

La chargée de mission Natura 2000 s'est également penchée sur la réflexion de la mise en place d'ilots de senescence à Port-Royal, site Natura 2000 Massif de Rambouillet et zones humides proches..

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études…)

RNR de Moisson

La chargée de mission Natura 2000 a travaillé en étroite collaboration avec son collègue Olivier Pratte, conservateur de la réserve naturelle régionale de Moisson afin de veiller à la bonne articulation de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve et du Docob.

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage

Monsieur Daniel Gouriou, Maire de Moisson, est le Président du Comité de pilotage depuis 2015. La chargée de mission Natura 2000 a travaillé avec lui le 31 janvier 2019.

Ils ont préparé ensemble le comité de pilotage du 7 février 2019 qui s'est tenu dans les locaux de l'AEV au sein de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine (cf. compte rendu en annexe 1).

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'État

La chargée de mission Natura 2000 a échangé tout au long de l'année avec la DDT des Yvelines et la DRIEE, notamment pour le suivi régulier des évaluations d'incidences Natura 2000 et des contrats Natura 2000 en cours sur la ZPS.

Elle a aussi été en contact avec le service agriculture de la DDT des Yvelines pour le suivi des dossiers MAEC.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer de la Présidente de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est dotée d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE. Elle dépose également la demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.
De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

8 Synthèse

- ✓ L'année 2019 a été consacrée au suivi des contrats Natura 200 en cours sur la RNR de Moisson, la forêt régionale de Rosny et l'espace régional de Flicourt. Cette année a été également marquée par la mise en place du radeau à sternes sur le plan d'eau de chez Lafarge granulats – Sandrancourt et le marquage des ilots de senescence en forêt de Rosny.
- ✓ Trois agriculteurs se sont engagés dans de nouveaux contrats Natura 2000 agricoles (ou MAEC) en 2019 sur le PAEC des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny. Le total de surfaces engagées, entre 2015 et 2019, est 332,03 hectares soit 31% de la SAU de la ZPS.
- ✓ De nombreuses évaluations des incidences Natura 2000 ont fait l'objet d'une expertise par les deux chargées de mission Natura 2000 en 2018 sur les Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny, pour des projets variés allant des manifestations sportives aux projets d'aménagement et d'installations classées.
- ✓ Avec l'aide de Gérard Baudoin, La chargée de mission Natura 2000 s'est également impliquée pour renforcer les suivis ornithologiques sur le site en 2019 en participant régulièrement à des sorties (Ex : suivi de l'œdicnème criard et de la pie-grièche écorcheur sur la boucle de Guernes, suivi des picidés en forêt de Rosny).
- ✓ Un Comité de pilotage s'est tenu le 7 février 2019 dans les locaux de l'AEV dans la forêt de Rosny-sur-Seine
- ✓ La plaquette Natura 2000 du site a fait l'objet d'une mise à jour (cf. annexe 2)
- ✓ La chargée de mission Natura 2000 s'est impliquée globalement au sein du réseau Natura 2000 au niveau régional, en participant à l'organisation de la formation Espèces exotiques envahissantes du 14 octobre 2019, en réalisant une présentation orale, en binôme avec la DDT des Yvelines, au cours de la journée régionale Natura 2000 et en participant, au niveau national, en tant que membre experte au groupe de travail liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN.

Annexe 1 : Compte rendu du Comité de pilotage du 7 février 2019

Compte rendu du 8ème Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1112012 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

- 7 février 2019, Ferme des huit routes, Forêt de Rosny -

Étaient présents ou représentés,

Madame Chantal CLERC, Directrice adjointe à la DDT des Yvelines, représentant le Préfet des Yvelines
Madame Sylvie FORTEAUX, Cheffe de projet pilotage et animation Natura 2000 à la DRIEE, représentant le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
Madame Sybille MULLER, Adjointe au chef du service de l'environnement à la DDT des Yvelines, représentant la Directrice départementale des territoires des Yvelines
Monsieur Jean-Jacques LEFOLL, Adjoint au Maire de Follainville-Dennemont, représentant le Maire
Monsieur Didier JOUY, Maire de Freneuse
Monsieur Alain BERTRAND, Maire de Jouy-Mauvoisin
Monsieur Pascal POYER, Maire de Perdreauville
Monsieur Alain PEZZALI, Maire de La Villeneuve en Chevrie et Président de la Communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France
Madame Sixtine LE RASLE, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France
Monsieur Raoul DE LA PANOUSE, Vice-Président représentant le Président des Forestiers privés d'Ile-de-France
Madame Virginie LE MESLE, Technicienne représentant le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France - Centre
Monsieur Hervé CHIAVERINI, Responsable foncier environnement, Lafarge Granulats France, représentant le Président de la section Ile-de-France de l'Union Nationale des Industries de Carrières et d'Exploitation de Matériaux
Madame Corinne DUMONT, représentant la Présidente d'Yvelines Environnement
Monsieur André TILLOUS, représentant le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines
Monsieur Serge GADOUM, membre du CSRPN Ile-de-France représentant le Président
Madame Laurence BOITEUX, Naturaliste, représentant le Président de la LPO

Étaient excusés,

Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Madame la Directrice régionale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
Monsieur le Sous-Préfet de la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
Monsieur le Maire de Boissy-Mauvoisin
Monsieur le Maire de Bonnières-sur-Seine
Monsieur le Maire de Breval
Monsieur le Maire de Guernes
Madame la Maire de Lommoye
Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie
Monsieur le Maire de Moisson et Président du Comité de pilotage
Monsieur le Maire de Mousseaux-sur-Seine

Monsieur le Maire de Méricourt
Monsieur le Maire de Rolleboise
Monsieur le Maire de Rosny-sur-Seine
Monsieur le Maire de Saint-Martin-la-Garenne
Madame la Maire de Vétheuil
Monsieur le Président de la communauté urbaine GPSEO
Monsieur le Président de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
Monsieur le Directeur de l'établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval
Monsieur le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président du Syndicat de la propriété privée rurale d'Ile-de-France
Monsieur le Président du Codérando 95
Monsieur le Président de la Fédération interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur le Président de l'UPBMH
Monsieur le Président de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement
Monsieur le Président du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Monsieur le Président de l'Association Val d'Oise Environnement

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie COSTE-DURIEUX, Chargée de mission Natura 2000, AEV
Monsieur Jean-François ANTOINE, Responsable de la mission Environnement, AEV
Monsieur Olivier PRATTE, Conservateur RNR de la boucle de Moisson, AEV
Madame Christine CAILLIERE, Technicienne, AEV
Madame Morgane LE COQ, Technicienne, AEV
Monsieur Nicolas PROU, Technicien, AEV
Madame Valérie DANTO, Chargée de mission prospective territoriale des Yvelines et des Hauts-de-Seine, AEV
Monsieur Romain CLEMENT-PALLEC, Chargé d'études Natura 2000 à la DRIEE
Monsieur Jacques PONET, Chef de l'unité forêt chasse et milieux naturels à la DDT des Yvelines
Monsieur Nicolas FLON, Adjoint au chef de l'unité forêt chasse et milieux naturels à la DDT des Yvelines
Monsieur Philippe GALLOT, Chargé de mission territorial à la DDT des Yvelines
Monsieur Laurent CARDIN, Chargé d'études Natura 2000 et biodiversité à la DDT des Yvelines
Madame Maïlys ALISON, Chargée de mission Nature biodiversité à la Région Ile-de-France
Monsieur Jérémy LE RAY, Chargé de mission FEADER à la Région Ile-de-France
Madame Anne-Laure SCHAB, Chargée de missions à la Communauté de communes Les portes d'Ile-de-France
Monsieur Philippe BLIARD, Directeur industriel des Carrières du Boulonnais, Groupe CB
Monsieur Régis SAINTIER, Responsable activités, Ile de Loisirs des Boucles de Seine
Monsieur Gérard BAUDOIN, Naturaliste

Ordre du jour :

- Élection du Président du COPIL par les élus des collectivités territoriales de situation,
- Rappel sur la démarche Natura 2000 et l'avancement du programme,
- Suivis ornithologiques,
- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAE-C) souscrites,
- Contrats Natura 2000 signés et en projet,
- Charte Natura 2000,
- Communication et site Internet,
- Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.
- Une visite de terrain était ensuite prévue dans la forêt de Rosny avec présentation des contrats Natura 2000 mis en œuvre

---

La Directrice adjointe à la DDT des Yvelines, représentant le Préfet des Yvelines, Madame Clerc, invite dans un premier temps les élus des collectivités territoriales et leurs représentants à se prononcer sur le renouvellement de la candidature de Monsieur Gouriou, en tant que Président du COPIL, seule candidature présentée au Préfet des Yvelines par courrier du 27 octobre 2018.

Les élus présents se prononcent à l'unanimité en faveur de sa candidature. Madame Clerc annonce alors que Monsieur Gouriou est désigné Président du COPIL.

Monsieur Gouriou n'a pu être présent le jour du COPIL pour raisons médicales.

La parole est ensuite donnée à Sophie Coste-Durieux, nouvelle animatrice du site Natura 2000 à l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France, pour la présentation et le déroulé de l'ordre du jour.
En ce qui concerne les MAE-C, sur les vingt agriculteurs présents sur le PAEC, dix ont des contrats et l'ensemble des parcelles engagées s'étend sur 282,45 hectares soit 27% de la SAU de la ZPS.

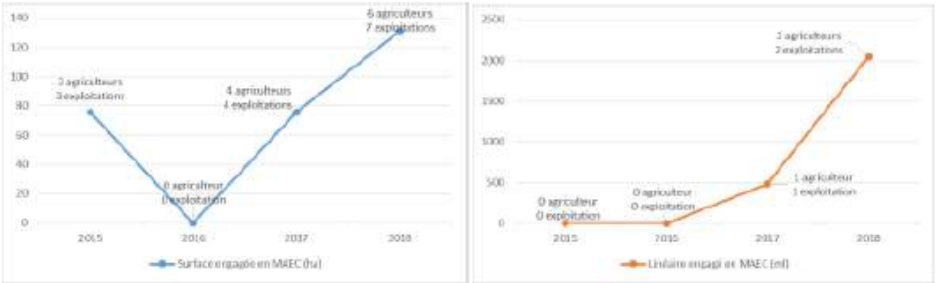

Graphiques 1 et 2 : Surfaces / linéaire et nombre d'agriculteurs / d'exploitations engagés par mesure et par an au sein du territoire entre 2015 et 2018

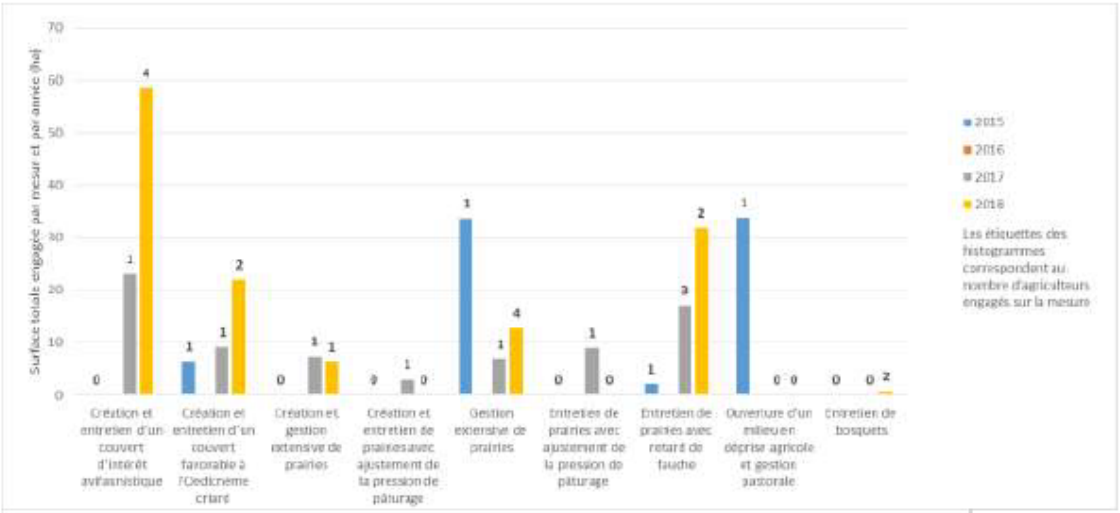

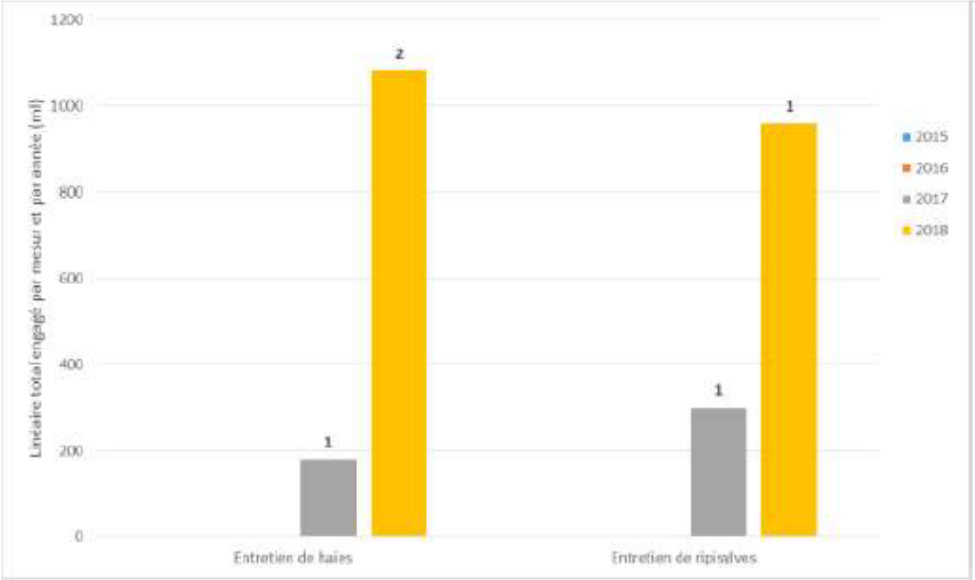

Graphiques 3 et 4 : Surfaces, linéaire et nombre d'exploitations engagés par mesure et par an au sein du territoire entre 2015 et 2018 NB : *dans ce graphique ne figurent que les mesures ayant été souscrites jusqu'à présent*

Hors agriculture, cinq contrats Natura 2000 (1 forestier et 4 ni agricole-ni forestier) sont en cours avec l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France (AEV) et un avec l'entreprise Lafarge granulats. Monsieur Prou, Monsieur Pratte, Madame Le Coq, Madame Caillière ont respectivement présenté les contrats Natura 2000 passés avec l'AEV qu'ils sont chargés de mettre en œuvre sur leurs territoires respectifs.

Le contrat forestier :

Les contrats Natura 2000 en cours

- 2017 (durée de 30 ans): Forêt régionale de Rosny sur Seine : création d'îlots de sénescence – 64 935 €

Les quatre contrats ni agricole-ni forestier :

Les contrats Natura 2000 en cours

- 2016 - 2020 :
  - Forêt régionale de Rosny sur Seine : gestion des pelouses calcaires par fauche annuelle
    67 500,00 € (13 500 € / an)

Les contrats Natura 2000 en cours

- 2018 :
  - Forêt régionale de Rosny sur Seine : ouverture des pelouses - 94 227,00 €

Les contrats Natura 2000 en cours

- 2016-2020 : Propriété régionale de Flicourt
- Entretien des milieux ouverts par fauche: 11500€/an
- Élimination des espèces envahissantes: 5300€/an

Les contrats Natura 2000 en cours

- 2016-2020 : Propriété régionale de Flicourt
- Réfection de l'entrée principale : 14500€
- Pose de panneaux et panonceaux: 3000€

Trois contrats sont en projet avec un sur l'île de loisirs des boucles de la Seine, un sur l'île Aumone à Mantes-la-Jolie et un sur Guernes en propriété privée.
Par rapport à la Charte Natura 2000, l'animatrice doit prendre contact avec les différents propriétaires qui souhaitent adhérer.
Sur le volet communication, il est prévu de mettre à jour la plaquette du site Natura 2000.Pour les suivis ornithologiques, Monsieur Baudoin, ornithologue, présente des éléments détaillés de suivis sur les espèces suivantes :

- L'Œdicnème criard – état des lieux. Monsieur Baudoin indique que l'essentiel des populations se situe davantage sur les gravières que dans les zones agricoles. Une diminution des rassemblements postnuptiaux dans la boucle de Guernes a été observée.
- Le Pic noir et le Pic mar en forêt de Rosny – présentation du protocole de suivi. Une zone tampon sur un rayon de 200 mètres (territoire de 15 hectares) est appliquée. L'étendue des territoires occupés par les oiseaux peut ainsi être évaluée. Un total de 65 cantons utilisés a été comptabilisé.
- La Sterne pierregarin – installation du radeau sur le site de Sandrancourt / Lafarge Granulats – contrat Natura 2000 2019. Un bilan des dix années démontrant le succès du radeau est

présenté. Le radeau actuel est endommagé et sera remplacé en mars 2019. Il fait l'objet d'un nouveau contrat Natura 2000.

Pour les études d'incidences, Monsieur Cardin, DDT des Yvelines, rappelle dans un premier temps ce qu'est une évaluation d'incidence et présente ensuite un état des lieux. Le nombre d'études d'incidence a augmenté entre 2016 et 2018. Pour le site Natura 2000, la part dominante des études d'incidences concerne les manifestations sportives. Également, les coupes de bois et exploitations de carrières sont une part importante des dossiers soumis à examen.

Toutes les présentations sont téléchargeables à l'adresse suivante :
http://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement

Échanges :

MAE-C :

Monsieur Baudoin est surpris de voir autant de MAE-C sur Guernes alors qu'il n'y a surtout que des grandes cultures monospécifiques dans ce secteur et sur lesquelles aucun œdicnème criard ne niche.

L'animatrice du site précise que cela concerne peut-être les parcelles de Monsieur Taillard qui, pour la plupart, ont été engagées en 2018 avec mise en place des couverts en septembre de la même année.

Pour Monsieur Baudoin, il est important de croiser la localisation des MAE-C avec les observations de populations d'œdicnèmes criards.

Monsieur Ponet, DDT des Yvelines, précise l'importance que les agriculteurs s'engagent et entrent dans cette logique.

Monsieur De La Panouse, Vice-Président représentant le Président des Forestiers privés d'Ile-de-France, s'étonne que les exploitants agricoles du territoire ne soient pas invités. Il est décidé de les inviter dès le prochain comité de pilotage.

Création d'un Comité :

Madame Dumont, Yvelines Environnement, et Monsieur Baudoin souhaiteraient que soit mis en place un Comité scientifique qui permettrait de mieux réfléchir aux différentes mesures à mettre en place dans le cadre du Document d'objectifs.

La DRIEE précise qu'il est tout à fait possible de mettre en place un Comité technique. C'est prévu dans le Document d'objectifs. En ce qui concerne l'appellation de cette instance, il faudra réfléchir à ce qui est le plus approprié car Madame Dumont et Monsieur Baudoin insistent sur le terme « scientifique » qui doit être utilisé pour davantage de crédibilité.

Il est important d'impliquer les agriculteurs, sylviculteurs et chasseurs. Les populations de certaines espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire diminuent, il est urgent d'agir.

Monsieur Ponet précise qu'il est d'ailleurs important de pouvoir évaluer les effets des contrats Natura 2000 afin de justifier l'utilisation des fonds européens (FEADER).

Concernant les travaux évaluatifs, Monsieur Jérémy LE RAY, Région Île-de-France, précise qu'ils relèvent une grande importance dans le cadre de la programmation FEADER actuelle. En effet, la Région, autorité de gestion, doit rendre compte chaque année (30 juin) sur l'utilisation des crédits communautaires en Île-de-France. Des éléments relatifs aux habitats et aux espèces peuvent être demandés par la Commission européenne. Il est également rappelé que Natura 2000 étant une politique européenne, les institutions communautaires sont très vigilantes aux opérations financées.

Concernant, le paiement des aides MAE-C, Monsieur LE RAY, souligne que le démarrage a été long et complexe. Cela est principalement dû au développement des outils informatiques de gestion des aides par l'ASP. Aujourd'hui, le retard a été fortement résorbé en Île-de-France (ce n'est pas le cas dans toutes les régions) : les annuités des contrats 2015 ont été payées entièrement, et celles de 2016 et 2017 ont été traitées dans leur grandie partie par les DDT(s). Les premiers paiements des annuités 2018 vont démarrer en mars.

De plus, et pour conclure, il précise que les bilans des PAE-C Natura 2000 fournis à la Région et à la DRIAAF au début de l'année 2019 étaient bons et qu'ils permettent de noter que les crédits publics sont utilisés en respectant le ciblage des zones à fort enjeu de biodiversité.

Ilots de senescence sur la forêt de Rosny :

Monsieur Prou précise que cela concerne 80 hectares soit, 8% de la forêt de Rosny. C'est une perte économique mais un vrai gain écologique. Il s'agit d'un vrai investissement pour l'AEV car normalement, 3% sont obligatoires dans les plans de gestion forestiers habituels pour les forêts publiques.

Monsieur Ponet souligne l'importance de cet investissement.

Les arbres à cavité sont essentiels notamment pour les pics et les chiroptères.

Monsieur Prou indique que les arbres morts sur pied sont laissés sur place sauf si cela impacte la sécurité du site (proximité des chemins notamment).

Études d'incidence :

Madame Dumont demande quel est le délai légal de dépôt d'un dossier. D'après elle, ils sont souvent envoyés trop tard.

Monsieur Cardin indique que réglementairement parlant le délai de dépôt du dossier de déclaration varie entre un et deux mois en fonction des caractéristiques de la manifestation sportive.

Monsieur Baudoin précise qu'il faut éviter ce qui s'est passé pour le championnat de France de cyclisme. Le survol était interdit en dessous de cinq cent mètres (cela n'a pas été simple à obtenir) et cela n'a pas été respecté. Les organisateurs devraient avoir la carte du site Natura 2000.

Monsieur Ponet ajoute que certains organisateurs de manifestations récurrentes ont cette information mais pour les nouvelles, c'est moins évident. Les grosses fédérations peuvent obtenir ces éléments par leur bureau d'études, les préfectures et sous-préfectures.

Monsieur Chiaverini, Lafarge, insiste sur le fait que ce n'est pas simple d'avoir les bonnes informations.

Monsieur Ponet propose que l'on travaille sur des chartes de manifestation.

L'animatrice indique que cela a été fait pour la base de loisirs de Jablines sur le site Natura 2000 des Boucles de la Marne (cf. document en annexe 1).

Toutefois, Madame Dumont s'interroge sur la fiabilité et l'intérêt d'un tel document car il faut vérifier chaque année les parcours au regard des zones connues de nidification.

Monsieur Ponet répond qu'une telle charte peut indiquer que pour chaque année, les organisateurs doivent représenter leur nouveau parcours.

Visite de la forêt de Rosny – contrats Natura 2000

La suite de la journée se déroule dans la forêt de Rosny. Monsieur Prou guide la visite avec un focus sur les pelouses calcicoles et les ilots de senescence qui font tous deux l'objet de contrats Natura 2000. Les débats s'articulent avec les ornithologues, Région Ile-de-France, DRIEE, DDT, chambre d'agriculture et département autour des problématiques qu'engendrent un contrat Natura 2000, des besoins écologiques des espèces.

Annexe 2 : Nouvelle version de la plaquette Natura 2000

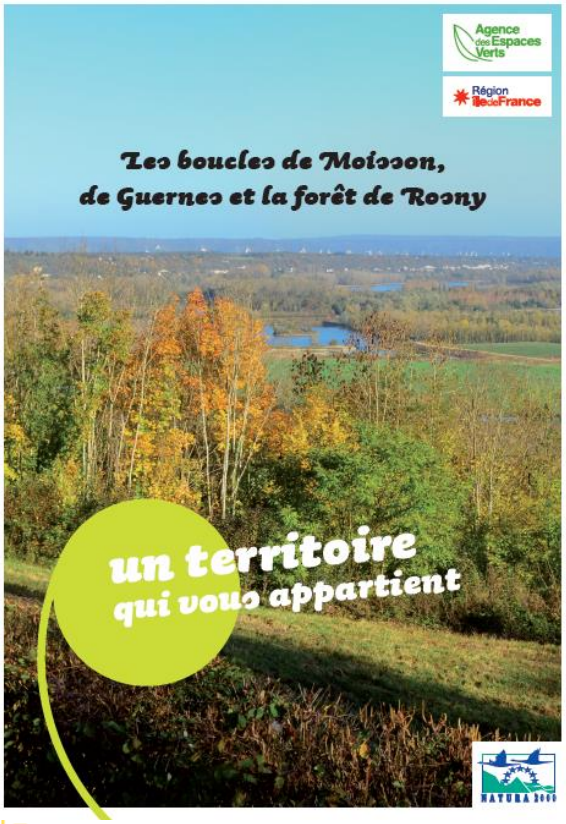

Liste des communes concernées (78) : Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Follainville-Dennemont, Freneuse, Guernes, Jouy-Mauvoisin, La Villeneuve-en-Chevrie, Lommoye, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne .

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

NATURA 2000

Comment le programme NATURA 2000 est-il mis en œuvre sur votre territoire?

Une démarche locale de concertation

Un comité de pilotage (COPIL) a été créé en juillet 2007 par arrêté préfectoral qui confie sa présidence à un élu local. Chargé de la conduite du projet, ce COPIL regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des établissements publics concernés, des professionnels du secteur, des usagers du territoire (associations) et des experts scientifiques.

Un document de référence : le document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit pour le site les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques. L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France a été désignée par le comité de pilotage comme « structure porteuse » pour assurer la gestion administrative et technique de ce projet.

Un outil au service de la préservation des sites : « l'évaluation des incidences »

Les activités humaines ne sont pas, par principe, incompatibles avec les objectifs de préservation d'un site Natura 2000. Cependant, il est nécessaire d'évaluer leurs incidences sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Les projets doivent être bien définis en amont pour éviter toute atteinte aux habitats et aux espèces en question. « L'évaluation des incidences » est un outil qui s'inscrit dans une démarche au service d'une obligation de résultat. Des listes locales et nationales, qui désignent les activités concernées, sont consultables notamment sur les sites internet de la DRIEE et de la DDT.

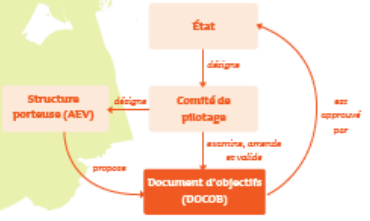

Au cœur des méandres de la Seine :

une mosaïque d'activités humaines et de paysages

L'île de loisirs des Boucles de Seine à Moisson et Mousseaux accueille chaque année près de 40 000 visiteurs.

La forêt régionale de Rosny constitue un véritable poumon vert aux portes de la ville.

Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, naturalistes ... chacun valorise à sa manière la richesse du territoire.

Activité économique importante, des carrières de granulats sont régnées le long de la Seine. Après exploitation, elles sont réhabilitées en plans d'eau, comme le port de plaisance de l'Ilon, en zones humides, boisées ou en terres agricoles.

Autrefois zone de maraîchage, de vignes et de vergers, l'espace agricole est aujourd'hui dominé par la culture de céréales. La variété des assolements génère une diversité de paysages qui varie au fil des saisons.

Le cours de la Seine est ponctué de petites îles. L'une d'elle, l'île l'Aumône, a été maintenue en zone naturelle préservée. Située aux abords de Mantes-la-Jolie, elle est un lieu idéal pour l'éducation à l'environnement.

La Seine est une voie de circulation importante : plusieurs millions de tonnes de marchandises y transitent chaque année. Le tourisme fluvial y occupe aussi une place de choix.

Boucle de Moisson

Bonnières-sur-Seine

Boucle de Guernes

Autoroute A13

Forêt régionale de Rosny

Rosny-sur-Seine

Mantes-la-Jolie

Zone Natura 2000

Natura 2000... pas à pas... avec VOUS

Entretien de milieu ouvert dans la réserve naturelle régionale de Moisson

Il est aujourd'hui primordial de continuer à restaurer et à entretenir ces habitats naturels pour le maintien et la conservation des populations d'oiseaux. Pour cela des interventions mécaniques régulières sont nécessaires, afin d'éviter la fermeture du milieu.

Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée sur la boucle de Guernes

Les MAEC sont destinées à encourager les agriculteurs à mettre en œuvre des actions favorables aux espèces en reconnaissant financièrement leur contribution à la préservation de l'environnement.

La charte Natura 2000

L'adhésion à cette charte marque l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB, c'est-à-dire à des pratiques favorables à l'environnement et faciles à mettre en œuvre.

Quelle contrepartie ? Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Quelle durée ? 5 ans.

Les contrats Natura 2000

En accord avec les mesures de gestion définies dans le DOCOB, ces contrats permettent de préserver ou de restaurer le patrimoine naturel des parcelles incluses dans le site Natura 2000. Pour les agriculteurs, ils entrent dans le cadre des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Quelle contrepartie ? Une rémunération pour les travaux d'entretien effectués. Les contrats sont cofinancés par la Région, l'Etat et l'Europe.

Quelle durée ? 5 ans.